



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 131138

Texte de la question

M. Michel Issindou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le nouveau BTS "esthétique cosmétique et parfumerie" qui doit se substituer au BTS "esthétique et cosmétique" lors de la rentrée 2012-2013. Selon la Confédération nationale artisanale des instituts de beauté, la diminution considérable du volume d'enseignement des techniques esthétiques qui passe de 513 heures à 180 heures contribuera à dévaloriser ce nouveau diplôme. Ces professionnels considèrent qu'un quota de 500 heures d'enseignement des techniques esthétiques est un minimum requis pour garantir une formation de qualité aux esthéticiennes. Ils estiment également que les longues périodes de stage (13 semaines) prévues dans le cadre de cette nouvelle formation n'amélioreront pas la qualification des élèves de cette filière. En effet, les clients des instituts de beauté refusant souvent d'être confiés à des stagiaires, il est à craindre que ces derniers ne se retrouvent cantonnés à des tâches subalternes sans grand intérêt pour leur formation. Ces évolutions allant manifestement à l'encontre des exigences de professionnalisme permettant de garantir la plus grande sécurité possible pour le consommateur, il semble indispensable que la réforme programmée soit reconsidérée. Il le remercie dès lors de bien vouloir lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Issindou](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131138

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2517

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)